

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES

Quinzième année. - N° 5.308

ABONNEMENTS :
Mémoires et imprimés... 41.8
Autres départ... 22.3
Union postale... 22.3
— TELEPHONE : 2.124 2.13 —

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 8, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTÉ DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

MERCREDI

5

SEPTEMBRE 1923

Notre victoire s'affirme

La résistance passive, a déclaré dimanche, à Stuttgart, le chancelier Stresemann, n'a jamais été un acte d'insolence. Que nous voilà loin des provocations orgueilleuses du docteur Cuno !

QUE M. POINCARÉ PRENNE GARDE

LA NOTE BELGE prouve les dangers d'une conférence

Quand on commence à déraisonner on n'est pas près de finir. Du moment qu'on a admis que la constatation de désaccords flagrants ne rendait pas absolument vain un échange de notes on devait fatalément être entraîné à retomber dans les équivoques des conversations orales pour la recherche de compromis. Cette conclusion déja indiquée dans la dernière note française s'étale en plein dans la note belge.

Les cas seraient déjà sérieux s'il ne s'agissait que de concilier deux théories aussi contradictoires que celles de Paris et de Londres. Combien il apparaît plus grave quand on découvre le fossé qui menace de s'élargir de plus en plus entre Paris et Bruxelles.

La note belge met en pleine lumière ce que l'on s'efforce de dissimuler depuis longtemps à savoir que les deux auteurs de l'opération de la Ruhr ont des conceptions très différentes du but à atteindre. Les Belges se soucient avant tout de leur priorité. Ce n'est pas sans dessin que la note anglaise du 11 août appuyait sur ce point sensible avec une rudesse qui eut été très maladroite si les gouvernements belge et français avaient su en profiter pour se débarrasser définitivement de l'Angleterre mais qui va devenir un élément de manœuvre puisqu'au lieu de rompre on tend la seconde joue. La diplomatie britannique a une belle occasion de redonner l'apparence de faire une grande concession en ne sacrifiant rien.

Les Anglais n'ont jamais songé à contester la priorité belge.

Dès une note Reuter a marqué le coup. Jamais au grand jamais les Anglais n'ont songé à contester la priorité belge. Ils ont seulement voulu dire que cette priorité constituait un avantage assez grand pour commander à ses bénéficiaires de monnayer les intérêts des autres. Et M. Thérèse d'aborder en ce sens en admettant que l'indemnité allemande soit réduite à 50 milliards en attendant mieux. Il sera si facile et si tentant quand les Belges auront réalisé les quelques trois milliards qu'ils leur reste à toucher, de découvrir que la malheureuse Allemagne n'est plus les moyens de verser les vingt-six militaires revendiqués par la France. Alors nous serons seuls contre les intérêts coalisés du monde entier. Et le tour sera joué.

Sur un autre point non moins important se manifeste une opposition dangereuse entre la France et la Belgique. La note belge accepte dans les termes les plus catégoriques l'idée anglaise d'établir un comité des finances allemandes qui pourra très rapidement être substitué à l'occupation dans la Ruhr pour laquelle nos bons voisins du Nord ont fort peu de goût.

Les deux solutions

Tout au contraire, M. Poincaré estime très sagement que la concertation du contrôle retardé d'au moins trois ans. Aurait-il été possible de l'établir dans une Allemagne centralisée et hostile sans le coup de masse de la défaite. C'est déjà bien douteux. Ce qui est par contre absolument certain c'est qu'après trois années de fraudes et de désorganisation l'idée de traiter à la manière turque et égyptienne un bloc de soixante millions d'ennemis déclarés est le plus funambulesque du monde.

La question des réparations ne comporte que deux solutions : ou bien l'Allemagne est une et il faut la laisser entièrement libre des moyens de se procurer les fonds en lui déclarant que l'Allemagne sera relâchée qu'à près réglement total des dommages, ou bien l'Allemagne s'effrite et on peut tirer de larges profits des meilleurs morceaux.

La combinaison anglo-belge touche les dos à ces deux issues et n'ouvre la voie qu'à de nouvelles duplicités.

Et c'est dans de pareilles conditions que l'on prévoit d'ouvrir des conversations préalables d'une conférence ! Nous voulons croire que M. Poincaré a aussi éloigné qu'il l'a toujours été de ce projet et qu'il cherche uniquement à gagner du temps. Mais qu'il prenne bien garde de se laisser déborder. La dernière note admirable dans sa dialectique joue beaucoup trop avec le feu.

Saint-Brice.

AU MAROC ESPAGNOL

Londres, 4 septembre. — On mandate de Tanger au « Daily Mail » que les Riffains sont occupés à construire des tranchées et des fortifications pour lancer une nouvelle offensive contre les positions espagnoles.

DES ETUDIANTS FRANCAIS EN POLOGNE

Varsovie, 4 septembre. — Une délégation de 70 professeurs, maîtres d'école et étudiants français est arrivée hier à Varsovie. Elle a été reçue à la gare par les autorités locales et les représentants du Gouvernement.

L'ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'INDEPENDANCE DU LIBAN

Alep, 4 septembre. — L'anniversaire de la proclamation de l'indépendance du Liban a été fêté avec éclat.

Mgr Baudrillart, accompagné de nombreux pèlerins, y assista, et a été l'objet d'attentions spéciales. Le général Weygand le reçut à sa résidence. Habib-Pacha, président du Conseil, exprima la reconnaissance et l'attachement du pays pour la France et pour son digne représentant.

IL GELE A AURILLAC

Aurillac, 4 septembre. — Par suite des orages et des pluies abondantes, la température a changé, les nuits sont très froides. Il a gelé la nuit dernière. Les récoltes de sarrazin qui s'annonçaient très belles, ont été détruites par la gelée sur les plateaux de hautes vallées.

Le Congrès

de la Fédération interalliée des Anciens combattants

(De notre envoyé spécial)

Bruxelles, 4 septembre.

Trop de têtes, trop de fleurs, trop de discours, trop de bravos, trop de défilés, trop de mains à servir, trop de saluts à donner ou à rendre... Ces impressions s'entremêlent, un peu au hasard, rendant difficile une impression d'ensemble.

Et puis qu'importe ! Jetons pèle-mêle les souvenirs.

L'arrivée à la frontière avec la délégation française. La gare pavée en notre honneur comme le seront toutes les gares du parcours. Bruxelles : la foule qui défile en hourras. Les autres délégations sont à la gare. Nous passons entre une triple haie d'enfants, de filles elles qui nous tendent leurs sourires et leurs gerbes de fleurs.

A l'intérieur de la gare un bataillon du régiment des carabiniers rend les honneurs sous les ordres du major Van Buylare.

La musique joue une marche militaire, tandis que le colonel Aeris prie M. Bertrand de bien vouloir passer la revue des troupes.

Un nom du ministre de la Défense nationale, Félix le Richelet Aerts. J'ai l'honneur de vous adresser les plus chaleureux souhaits de bienvenue. Le ministre me charge de vous dire qu'il forme les voix les plus sincères pour que votre congrès obtienne, le succès

qui ont été écrasés.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Précédé du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anciens combattants, mais permettez-moi de vous dire que nous, les amis, qu'ils ont toute notre confiance.

Le décret du drapeau de la section de Saint-Gilles de la F. N. C., M. Joseph Michel s'avance ensuite.

En qualité de président de la section de St-Gilles de la Fédération nationale des combattants, dit-il, je suis heureux que l'honneur me soit échu de vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de Saint-Gilles.

Je ne veux pas empêcher sur ce que vous diront nos délégués officiels, seuls qualifiés pour vous parler au nom de nos anci

DERNIÈRE HEURE

LE CATACLISME DU JAPON

Des îles ont été englouties par le raz de marée

San-Francisco, 4 septembre. — La Radio-Corporation a reçu de Tonioka le message suivant : « On est sans nouvelles de l'île Bonin, et on craint qu'elle n'ait disparu à la suite du raz de marée.

D'autres informations confirment qu'il en est de même de l'île d'Onoshima.

Ravitaillement difficile

San-Francisco 4 septembre. — Le raz de marée s'est développé sur une grande partie de la côte, où personne n'a échappé à la mort. L'île Enoshima a disparu.

La situation alimentaire est inquiétante. On a besoin de 1.000 tonnes de riz immédiatement à Tokio; les possesseurs de stocks élèvent leurs prix et le pillage a lieu sur une vaste échelle.

La population pêche les poissons des lacs. Des soldats ont été détachés pour tuer les animaux sauvages du jardin zoologique de peur qu'ils ne s'échappent.

A l'imprimerie officielle du Gouvernement, 600 ouvriers périssent sous les ruines.

Pour les petits Nippons

Paris, 4 septembre. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Le Comité Français de secours aux enfants, 19, rue de l'Elysée, placé sous le patronage d'honneur Mme Alexandre Millerand, ému par la grande misère et la terrible détresse des malheureux enfants nippons, victimes du cataclysme sans précédent qui vient de s'abattre sur le Japon, regoit et centralise les dons destinés aux pauvres enfants qui viennent d'être si cruellement et injustement frappés. Compte de chèques postaux n° 384, 35.

LE consul anglais de Tokio tué

Shangai, 4 septembre. — On mandate que le Consul américain dans cette ville a été tué ainsi que sa femme.

On croit que le Consul britannique et environ 100 résidents étrangers ont péri au cours du raz de marée, qui a succédé au tremblement de terre.

En outre on signale que des raz de marée continuent empêchant les navires de pénétrer dans le port de Yokohama.

Le sort des étrangers

Londres, 4 septembre. — Un télégramme adressé par le Consul britannique à Kobé, au Foreign-Office, confirme qu'une grande partie des villes de Tokio et Yokohama a été détruite par le tremblement de terre et par le feu.

Plusieurs Ambassades et Consulats sont signalées comme ayant été incendiées, mais les détails ne sont pas encore connus.

Ce message est la seule nouvelle officielle reçue jusqu'ici par le Foreign Office. A l'ambassade japonaise à Londres, on est toujours sans nouvelles.

Les réservoirs de pétrole explosent

Pékin, 4 septembre. — On apprend ce soir que les réservoirs de pétrole de Yokohama ont fait explosion causant la mort de nombreuses personnes.

UN SQUELETTE CARBONISÉ

Draguignan, 4 septembre. — On recherche si le squelette à moitié carbonisé trouvé dans les bois récemment rayagés du quartier de Notre-Dame à Roquebrune-sur-Argens, est celui d'une personne disparue dans les derniers incendies ou dans les incendies précédents de 1919 à 1921.

Le squelette serait celui d'un homme assez âgé d'après l'examen de la mâchoire.

EMPOISONNÉE

Beauvais, 4 septembre. — En voulant donner une potion à ses petits-enfants, une dame de la commune de Saint-Germer s'est trompée de flacon et leur a administré un médicament d'usage externe.

Le médecin a prodigué ses soins aux petites victimes, l'une d'elles, Geneviève Séguin, 3 ans, a succombé, l'autre illatite, 6 ans, est dans un état alarmant.

IL TOMBE DANS UN RAVIN ET SE TUE

Grenoble, 4 septembre. — Il y a quelques jours, M. Chenal, 66 ans, ancien négociant à Grenoble, excursionnait dans l'Oisans, lorsqu'il s'égara la nuit venue, aux abords de la cascade de Sarennes,

Il malheureux tomba dans un ravin et se tua. Son cadavre a été retrouvé aujourd'hui.

UN HEUREUX CARABINIER

Arlon (Belgique), 4 septembre. — Un lot de 100,000 francs, obligation de la ville de Liège, vient d'échoir à un carabinier de Bastogne, M. Lautus.

Il y a une dizaine d'années, ce brave homme s'était vu attribuer un lot d'autre genre, sa femme lui avait donné trois gars d'un seul coup.

LA « BOURSE NOIRE » PILLÉE

Riga, 4 septembre. — Des brigands armés ont pillé la « Bourse Noire » de Riga où se traîtent les opérations clandestines échappant à la police.

Ils pénétrèrent dans le siège où elle se tenait, ordonnèrent aux spéculateurs de lever les mains, s'emparèrent de l'argent, de l'or et des bijoux, et se retirèrent en fermant la porte à clé.

POUR LES RESERVISTES

Paris 4 septembre. — Il est rappelé que les hommes de réserve doivent, en vue de bénéficier du vieillissement de classe, prévoir à l'article 58 de la nouvelle loi de recrutement, se présenter avant le 30 septembre à leur mairie pour y déclarer le nombre de leurs enfants et indiquer leur adresse exacte.

Il est expressément recommandé aux affectés spéciaux de se munir du certificat dont ils sont détenteurs à ce titre et de mentionner sur la carte postale à leur nom : 1^e le numéro qui se trouve en haut et à gauche du dit certificat ; 2^e l'indication de l'administration dont ils relèvent : P. T. T., chemins de fer, administration centrale, etc.

NOUVELLES BREVES

Le train-exposition canadien qui parcourt la France arrivera à Toulouse samedi.

Les funérailles du ténor Ernest Van Dyck, ont eu lieu aujourd'hui à Barrières les Lierres, au milieu d'une grande affluence de personnalités artistiques.

Le conflit italo-grec devant la S.D.N.

Genève, 4 septembre. — Au cours de la séance tenue cet après-midi, le Conseil de la Société des Nations s'est occupé du différend italo-grec.

Le représentant de l'Italie, M. Salandra, a déclaré qu'il avait des instructions précises et détaillées et a fait une communication au Conseil en vue de rectifier les nouvelles contenues dans le télégramme adressé d'Athènes par le docteur Kende, au Conseil de la Société des Nations, au sujet des événements de Corfou.

Dans la dépêche en question, il est dit :

« Les personnes atteintes par le bombardement se trouvaient à l'intérieur de la forteresse dans des chambres réservées aux troupes de la garnison de Corfou. Ces personnes se trouvaient donc païsées sous la responsabilité directe du Commandant militaire ».

Or, selon M. Salandra, ce dernier aurait déclaré qu'il s'opposera par la force au débarquement des troupes italiennes, et aurait été prévenu qu'en ce cas le feu sera tiré dirigé contre les objectifs militaires.

Sur la demande de Lord Robert Cecil, M. Politis prit alors la parole et déclare que le Gouvernement hellénique accepta toute suggestion ayant pour but de donner satisfaction au Gouvernement italien.

Dans son désir d'arrangement, la Grèce aussi loin que possible, elle est prête à accepter les conditions que le Conseil lui imposera, mais celles qui constitueront pour elle une humiliation.

La Grèce ne peut accepter une enquête sous le seuil contrôlé de l'attaché militaire italien.

Cette dernière déclaration soulève une protestation de la part de M. Salandra.

M. Politis fait connaître à l'assemblée les suggestions du gouvernement hellénique :

1^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

Ces représentants participeront aux travaux de la commission dont le gouvernement hellénique a proposé la nomination à la Conférence des Ambassadeurs, et qui devra procéder en Albanie et en Grèce à une enquête ayant pour but d'établir les circonstances qui ont précédé et accompagné le crime.

2^e Que le Conseil charge une commission composée de trois magistrats, un Grec, un Italien et un neutre de se réunir dans le plus bref délai à Genève pour fixer le montant des indemnités qu'il serait équitable que la Grèce versât aux familles des victimes.

3^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

Ces représentants participeront aux travaux de la commission dont le gouvernement hellénique a proposé la nomination à la Conférence des Ambassadeurs, et qui devra procéder en Albanie et en Grèce à une enquête ayant pour but d'établir les circonstances qui ont précédé et accompagné le crime.

4^e Que le Conseil charge une commission composée de trois magistrats, un Grec, un Italien et un neutre de se réunir dans le plus bref délai à Genève pour fixer le montant des indemnités qu'il serait équitable que la Grèce versât aux familles des victimes.

5^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

6^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

7^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

8^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

9^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

10^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

11^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

12^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

13^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

14^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

15^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

16^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

17^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

18^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

19^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

20^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

21^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

22^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

23^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

24^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

25^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

26^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

27^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

28^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

29^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

30^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

31^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

32^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

33^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

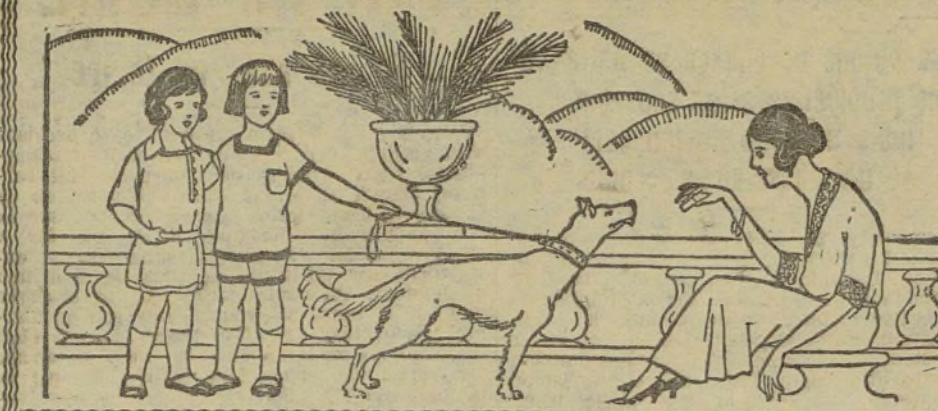
34^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

35^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

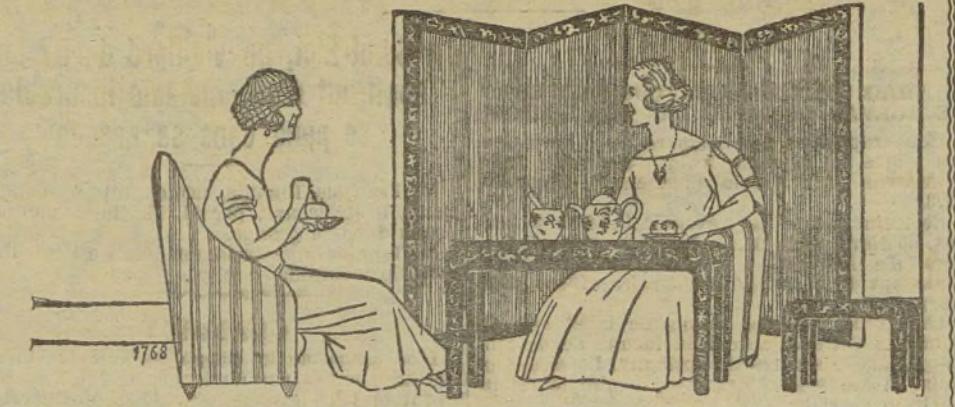
36^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

37^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête judiciaire menée par les autorités helléniques, ainsi que le jugement des coupables du meurtre des officiers italiens.

38^e Que le Conseil désigne un ou plusieurs représentants de nationalité neutre pour superviser l'enquête



LA PAGE de MADAME



Le charme de la simplicité

Par GIAFAR

Récemment, deux vieilles dames, fort comme il faut, même âge et tourne, jupe longue en forme, jaquette descendant jusqu'à mi-corps, boa au cou, touqué sur la tête, traverseraient les allées ensolielées de Regent's Park, à Londres. Les enfants en jouant se jetaient parfois dans leurs jambes sans qu'elles songeaient à les gronder. Elles souriaient et passaient inaperçues, tellement leur maintien, leurs toilettes sombres, classiques, ne les désignaient à aucune attention particulière.

Et, cependant, c'étaient deux Impératrices : l'une, Alexandra, Reine de Grande-Bretagne, Impératrice aux Indes, veuve de notre grand ami Edouard VII ; l'autre, était Maria Fédorovna, Tsarine de Russie, veuve d'Alexandre III.

Quelques ans plus tôt, se trouvaient réunies avec l'Impératrice Eugénie, veuve de Napoléon III, c'étaient là trois Impératrices bienfaisantes qui régnerent avec éclat sur les trois plus grands Empires du Monde.

Jeus souvent le plaisir de les approcher, de les habiller, elles étaient la gracieuseté même. Elles recherchaient, avant tout, le classique, ayant une préférence marquée pour les corsages montants, en surah, les robes du soir amples, dont elles appréciaient la main-d'œuvre parisienne.

La morale qu'il faut tirer de cette rencontre est un magnifique exemple de sobriété vestimentaire. Ces femmes d'un grand rang s'habillaient comme de petites bourgeoisées économies.

xx

Et comme elles nous font bien rire toutes ces petites jeunes femmes qui se croiraient déshonorées, si elles ne portaient point le dernier corsage de crêpe à la mode, le bas soyeux le plus arachnéen, ou la chaussure à barrettes au talon de dix pouces ! Hélas ! leurs minces émouvements y sombrent et au-delà. La considération que l'on a pour elles en est-elle accrue ? Que non. On les flatte, les autres femmes les envient et les critiquent violemment, mais on se moque d'elles en cachette.

Est-ce pour plaire aux hommes, cette débauche de rubans, d'affûts de joyaux ? Peine inutile. Quarante-vingt-dix pour cent des hommes sont totalement ignorants de l'art vestimentaire féminin et même... masculin... ou indifférents, incapables d'apprécier la joliesse d'un tissu, la finesse d'une broderie, le galbe d'une robe, la coquetterie d'un chapeau ou la ténuité d'une lingerie. Seule, la ligne, l'ensemble modeste leur plaît bien davantage.

Un sobre costume tailleur, une robe bien coupée, peu garnie, et d'une couleur neutre, les attendra davantage.

Pas de bas de soie pour des promenades à la campagne ou à la mer ; certes, il faut s'habiller pour soi, mais selon ses moyens, sa condition, et surtout les circonstances de sa vie quotidienne.

xx

xx

Pour vaquer à votre ménage, mettez un peignoir ; retirez-le et passez une robe pimpage pour déjeuner ; habillez-vous pour une visite de civilité ; mettez un corsage clair, une jupe ample, une autre robe, pour dîner, aller danser ou au théâtre. Si vous avez les cheveux blancs, pertez-les avec dignité, sans teinture, en vous drapant dans une toilette montante, d'un ton foncé. Gardons le souvenir de ces trois Impératrices.

La sobriété d'une mise modeste est un grand signe d'intelligence, d'honnêteté et de savoir-vivre.

GIAFAR

Les chaussons de bébé

Hier au parc une grande animation : quatre mamans — pas moins — bavardaient à l'ombre recouvrant des grands arbres. L'un des bébés s'éveille. La maman, empressée, va à sa voiture, le lève. Et l'apercourt une fragile petite cuisse couverte de sang. La maman fait évidemment la même découverte, car elle pousse un cri. Puis, aussitôt, elle éclate de rire :

— C'est son chausson rouge qui était sous lui et qui a déteint !

J'ai fait comme la maman, j'en ai ri.

Et puis, à la réflexion, il m'a paru que nous avions tort toutes les deux. Pourquoi ? Parce que les teintures contiennent des produits chimiques ; parce que le linge, souvent mouillé, des bébés, prend volontiers, comme nous l'avons vu, une couleur de peinture dont le contact n'a sans doute rien de recommandable à un épiderme délicat.

Choisissez donc des chaussons bien infinis : de teinte naturelle, par exemple. C'est si simple. Mais en fabrique-t-on ? Ça, c'est peut-être trop simple. —

Pensées

Le chagrin reste au fond du cœur de l'homme comme dans un sol qui lui appartient ; la joie au contraire n'est point faite pour lui : il faut qu'elle se répande au dehors.

Le bonheur est le plus puissant et le plus réconfortant des toniques.

Parler c'est semer : ne sème rien que tu ne veuilles récolter.

NADA

On a fort bien dit qu'il fallait beaucoup lire, mais non beaucoup de choses.

FRANKLIN

Un homme digne de ce nom ne doit pas se spécialiser : la spécialité rapetisse l'intelligence et réduit la volonté.

ROOSEVELT

Visites du Jeudi

Les après-midis du jeudi sont consacrées pour les jeunes mamans à promener leurs enfants dans les jardins publics, afin de leur faire prendre un peu de bon air en jouant avec eux.

Voici une jeune maman, figure 1, qui a revêtue une charmante robe de lainage en tissu écossais, à fond gros vert strié de rayures jaunes et bleues ; le tout est surmonté d'un joli paletot gros vert. Un délicieux toupet de feutre gros vert est orné, au côté d'une coquille, de ruban de velours, épingle de même ton.

Figure 2, un gracieux costume de garçonnet, avec sa culotte de jersey à rayures ou à petites têtes, dans un ton gris.

Le paletot tunique à manches kimono est fait en velours vieux rouge orné de revers de même tissu et dans le même ton que le pantalon.

Fig. 3, un charmant costume porté par cette fillette, en serge vert lézard, orné de broderies de feuillages, d'un ton plus soutenu, formant des quadrillés dans lesquels on a brodé de petites roses dans un ton naturel. Un chapeau également découpé rappelle une casquette. Il est fait d'un tissu matelassé et orné de roses.

La figure 4 est une robe de jeune fille faite avec un morceau de tissu zézana ou de cloque de satin, que l'on voit se répandre beaucoup cette saison.

Au col, aux manches, à la ceinture et au bas de jupe court, une frise de broderie, d'un ton clair, tranchant sur le fond, tandis que la tête est coiffée d'une délicate capeline claire à passe de velours noir.



Le Corset

Notre patron est en fin jersey jade, orné de dentelle légèrement ocre. Nous conseillons à nos lectrices de le baleiner, comme l'indique notre modèle, afin de soutenir légèrement les organes, sans qu'ils soient comprimés pour cela.

Métrage : 0 m. 45 de jersey en 140 centimètres de large ; 0 m. 90 de jersey en 70 centimètres de large.

Mesures de ce patron : demi-poitrine, 50 cent. ; demi-taille, 35 cent. ; demi-hanches, 48 cent.

Ce patron se compose de 5 pièces :

Pièce I. — Droit fil milieu du dos et à la taille;

Pièce II. — Droit fil milieu de la pièce et à la taille;

Pièce III. — Droit fil à la taille ;

Pièce IV. — Droit fil à la taille et au milieu de la taille ;

Pièce V. — Droit fil bord du devant et à la taille.

Réunir les pièces I et II aux points AA ; les pièces II et III aux points BB ; les pièces III et IV aux points CC ; les pièces IV et V aux points DD.

Baleinage.

Pièce I. — Deux laques qui encadrent les ailes ;

Pièce II. — Un ressort à peu près au milieu de la pièce, bien dans le droit fil ;

Pièce III. — Aucun baleinage ;

Pièce IV. — Un ressort au milieu de la pièce, bien droit fil ;

Pièce V. — Le busc.

Nous ne pouvons oublier de laisser les coutures en plus au patron, soit un demi-centimètre à l'avant des pièces, et un centimètre et demi à l'arrière.

Les Recettes de Cuisine

Veau à l'aspergine

Faites doré dans de la graisse bien chaude, une rouelle de veau de 1 kilo environ, salez, poivrez, ajouter un oignon, ail, persil, 2 cuillerées de farine, un morceau de beurre, mouillez avec un verre et demi de bouillon, laissez cuire une demi-heure.

Prenez une botte d'asperges, coupez la partie la plus tendre de manière à faire des morceaux de deux centimètres ; faites-les cuire à moitié dans l'eau et du sel, égouttez-les, mettez-les dans votre casseroles avec votre rôti. Laissez cuire un quart d'heure pour achever la cuisson, relirez votre casseroles du feu, liez votre sauce avec le jus de deux œufs que vous délayez avec quatre cuillerées de crème fraîche, remettez sur le feu pendant quelques minutes en ayant soin de ne pas laisser bouillir.

Poulet à la Berrichonne

— Prenez un poulet, jeune de préférence, coupez-le en morceaux. Faites-le cuire de trois quarts d'heure (jeune) à une heure (vieil) avec de l'eau (peut quand il est jeune) ; sel, poivre, oignon, persil, laurier, thym et un peu de coriandre.

— Quand il est cuit, ajoutez un verre et demi à deux verres de vin rouge, et la veau l'entour, un cuvel d'eau.

— Un peu avant de servir délayez deux cuillerées de farine avec du vin rouge, puis versez le sang sur ce mélange et délayez à nouveau.

Gigot Polonaise

Faites braiser aux trois-quarts un gigot que vous découpez alors en tranches, sans les séparer.

Maniez du beurre avec persil, ciboule, sel, poivre mis de pain et mettez-en une cuche entre chaque tranche de gigot.

Placez le tout dans une grande casseroles avec un verre de vin blanc. Faites cuire et servez en dégraissant la sauce, à laquelle vous ajouterez le jus d'une orange.

On laisse tenir les tranches entre-elles par l'intérieur et on reforme le gigot.

Fromage de terre fourrés au fromage

Faites cuire au four une dizaine de grosses pommes de terre, longues et régulières. Epluchez-les les et videz une partie de l'intérieur. Écrasez les morceaux enlevés et mélangez-y deux parties de beurre pour une de parsement, de façon à obtenir une purée épaisse, dont vous rempassez les pommes de terre à l'intérieur, les saupoudrez de parsement, les arroser de beurre fondu et les faire griller au four. Excellent et économique.

Epaule de mouton pistache

Prenez une épaule de mouton maigre déossée et roulée, bien fléclée et faites-la revenir dans du beurre. Quand elle est bien dorée, mettez dans la casserole un gros oignon que vous ferez également cuire.

Placez le tout dans une grande casseroles avec un verre de vin blanc. Faites cuire et servez en dégraissant la sauce, à laquelle vous ajouterez le jus d'une orange.

On laisse tenir les tranches entre-elles par l'intérieur et on reforme le gigot.

Pommes de terre fourrés au fromage

Faites cuire au four une dizaine de grosses pommes de terre, longues et régulières. Epluchez-les les et videz une partie de l'intérieur. Écrasez les morceaux enlevés et mélangez-y deux parties de beurre pour une de parsement, de façon à obtenir une purée épaisse, dont vous rempassez les pommes de terre à l'intérieur, les saupoudrez de parsement, les arroser de beurre fondu et les faire griller au four.

Gigot au four

Faites cuire au four une épaule de mouton maigre déossée et roulée, bien fléclée et faites-la revenir dans du beurre. Quand elle est bien dorée, mettez dans la casserole un gros oignon que vous ferez également cuire.

Placez le tout dans une grande casseroles avec un verre de vin blanc. Faites cuire et servez en dégraissant la sauce, à laquelle vous ajouterez le jus d'une orange.

On laisse tenir les tranches entre-elles par l'intérieur et on reforme le gigot.

Carottes au four

Prenez 125 grammes de macaroni, gruyère râpé, 125 grammes. Maigré de jambon, 125 grammes (haché fin). Cuire le macaroni avec assaisonnement, faire fondre un bon morceau de beurre ; battre 3 jaunes d'œufs, les ajouter au beurre ainsi qu'une demi-tasse de crème. Mélangez doucement sur feu doux. Mettre les 3 blancs battus en neige au moment de placer dans le moule qui devra être en hauteur. Beurrer le moule, mettez une couche de fromage, une couche de macaroni, une couche de jambon une couche de sauce et ainsi de suite.

Faire cuire au bain-marie une heure et demie. Servir bouillant.

Ramequin

Mettez fondre dans une casserole une grosse cuillerée de beurre frais. Quand il est fondu, y ajouter une grosse cuillerée de farine ; travaillez en dehors du feu, jusqu'à ce que la pâte soit bien liée ; y mettre lait bouilli très chaud ; salez, poivrez, remuez sur un feu doux. Quand la pâte se détache de la casserole, vous la retirez du feu et vous remuez jusqu'à ce qu'elle soit refroidie ; il faut éviter qu'il se forme une peau. Quand c'est presque froid, vous ajoutez en remuant quatre jaunes d'œufs, l'un après l'autre, et 100 grammes de fromage râpé. Au dernier moment, vous ajoutez les quatre blancs d'œufs en neige très ferme.

Beurrez un plat qui puisse aller au four et mettez-y votre ramequin. Mettez au four au bout d'un bon quart d'heure et servez chaud.

Le thé moisi dans la théière

Il vous arrive quelquefois de laisser le thé dans la théière, et de ne pas faire de thé pendant plusieurs jours. Et alors, quand vous prenez votre théière, elle est pleine de moisissure. Il y a un moyen d'éviter cela. Avant de la ranger, si vous n'avez pas le temps de faire mieux, jetez-y un morceau de sucre.

BENTRÉE DES VACANCES

Train supplémentaire Rapide de voyageurs (toutes classes) entre Montluçon (départ 13 h 10 et 18 h 15) et Paris-Austerlitz (arrivée 25 h 26 août 1^{er} et 2^e septembre et 22 septembre 26 octobre 1923 inclus).

Train supplémentaire (toutes classes) entre Aragon (départ 10 h 35) et Paris-Austerlitz (arrivée 17 h 18) du 22 septembre au 3 octobre inclus.

Train supplémentaire (toutes classes) entre Aragon (départ 10 h 35) et Paris-Austerlitz (arrivée 17 h 18) du 22 septembre au 3 octobre inclus.

Pour plus amples renseignements consulter les affiches placardées dans

OFFICIERS MINISTÉRIELSEtude de M^e Paul ROBERT, notaire à Clamecy

A VENDRE
UNE BELLE MAISON BOURGEOISE
Bis à Dornecy à 8 km de Clamecy (au
télégraphe). Comptenant un rez-de-chaussée, 9 pièces,
salles-chaises : au premier étage, 6 pièces, wa-
ter-closets. Grands greniers, cave, deux grandes
terrasses, vaste cour, communs, jardin d'agrément,
jardin potager, verger et petit parc.

Pour tous renseignements, et pour traiter,
s'adresser à M^e ROBERT, notaire.**PERSONNEL**

DEMANDES

COMMISS CHARGUETIER, Bonnes références,
S'adresser à M^e MILON, charcutier, à Imphy
(Nièvre).

EMPLOI ACTIF.
S'adresser Maison Maurice IDOUX et Cie, fro-
mages en gros, Nevers.

OUVRIERES et des **APPRENTIES**, payées de
suite, pour le tricotage.
S'adresser Maison René CONSTANT et Cie,
19, rue du Fer, Nevers.

UN OUVRIER MENUISIER ET UN MANEU-
VRE célibataire, logés, nourris.
S'adresser à M^e E. MILLON, industriel, à
Pontigny (Yonne).

OUVRIER PLUMBIER-ZINGUEUR (place sta-
ble). S'adresser au bureau du journal.

8147

8162

8163

8164

8165

8166

8167

8168

8169

8170

8171

8172

8173

8174

8175

8176

8177

8178

8179

8180

8181

8182

8183

8184

8185

8186

8187

8188

8189

8190

8191

8192

8193

8194

8195

8196

8197

8198

8199

8200

8201

8202

8203

8204

8205

8206

8207

8208

8209

8210

8211

8212

8213

8214

8215

8216

8217

8218

8219

8220

8221

8222

8223

8224

8225

8226

8227

8228

8229

8230

8231

8232

8233

8234

8235

8236

8237

8238

8239

8240

8241

8242

8243

8244

8245

8246

8247

8248

8249

8250

8251

8252

8253

8254

8255

8256

8257

8258

8259

8260

8261

8262

8263

8264

8265

8266

8267

8268

8269

8270

8271

8272

8273

8274

8275

8276

8277

8278

8279

8280

8281

8282

8283

8284

8285

8286

8287

8288

8289

8290

8291

8292

8293

8294

8295

8296

8297

8298

8299

8300

8301

8302

8303

8304

8305

8306

8307

8308

8309

8310

8311

8312

8313

8314

8315

8316

8317

8318

8319

8320

8321

8322

8323

8324

8325

8326

8327

8328

8329

8330

8331

8332

8333

8334

8335

8336

8337

8338

8339

8340

8341

8342

8343

8344

8345

8346

8347

8348

8349

8350

8351

8352

8353

8354

8355

8356

8357

8358

8359

8360

8361

8362

8363

8364

8365

8366

8367